

Lognes, le 22 mars 2011

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2011**

PRÉSENTS :	M. RICART, M. ÉBLÉ, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL à compter du point n°2, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE à compter du point n°2, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS.
ABSENTS EXCUSÉS :	Mme HOUSSOU a donné pouvoir à Mme ROYO, M. MASANET a donné pouvoir à M. BIGER, M. MIGUEL a donné pouvoir à M. BOLLOT, Mme DAHALANE a donné pouvoir à Mme GENDRON, MBAYE a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme BEN HASSINE a donné pouvoir à M. MARTINEZ jusqu'au point n°1 inclus, Mme HERMANN-FRATISSIER a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme TOSTAIN-DESMARES a donné pouvoir à Mme JESTIN, M. MONCORGÉ a donné pouvoir à M. LUCAS, M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU.
ABSENTS :	Néant.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE:	Monsieur Xavier LACHAPELLE.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date 07 février 2011.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (D.O.B.).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2011 présentées par Monsieur le Maire.

3. TRANCHES DE REVENUS MENSUELS DES USAGERS - 2011/2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ADOPTE à compter du 1^{er} septembre 2011 la grille des tranches de revenus des familles suivante permettant la tarification aux usagers des prestations municipales :

Tranche	Revenu par tranche en € au 01/09/2011
A	0 à 529,00
B	529,01 à 741,00
C	741,01 à 953,00
D	953,01 à 1165,00
E	1165,01 à 1376,00
F	1376,01 à 1695,00
G	1695,01 à 2013,00
H	2013,01 à 2330,00
I	2330,01 à 2648,00
J	2648,01 à 2965,00
K	2965,01 à 3389,00
L	3389,01 à 3812,00
M	Supérieur à 3812,00

DIT que les tranches de revenus des familles seront revalorisées chaque année en fonction de l'inflation officielle.

4. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LOGNES DE BUREAUX ET D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SIS 9 ESPLANADE DES DROITS DE L'HOMME.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'acquisition par la commune de Lognes à la SCI La Mandinette des biens suivants ci-dessus, pour un montant de 280 000 € nets :

298,44 m² de bureaux situés au 2^{ème} étage du centre administratif (lot 134),
9 emplacements de stationnements souterrains (lots 2205, 2206, 2207, 2208, 2257, 2258, 2259, 2260 et 2261),

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de la commune,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

5. DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN BOULANGER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, M.ÉBLÉ, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU a donné pouvoir à Mme ROYO, M. MASANET a donné pouvoir à M. BIGER, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme DAHALANE a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. MBAYE a donné pouvoir M. LATOUILLE, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN-FRATISSIER a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme TOSTAIN-DESMARES a donné pouvoir à Mme JESTIN, M. MONCORGÉ a donné pouvoir à M. LUCAS, M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS), **ET 3 CONTRE** (M. CHENEAU, Mme STERN, M. LABRUDE).

CONFIRME donner un avis favorable à ce que le magasin « BOULANGER » situé centre commercial Valorée – Allée des Palombes à Lognes 77185 bénéficie d'une dérogation au repos dominical pour une durée de cinq ans conformément à l'article L.3132-25-6.

6. DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN LEROY MERLIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, M.ÉBLÉ, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU a donné pouvoir à Mme ROYO, M. MASANET a donné pouvoir à M. BIGER, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme DAHALANE a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. MBAYE a donné pouvoir M. LATOUILLE, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN-FRATISSIER a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme TOSTAIN-DESMARES a donné pouvoir à Mme JESTIN, M. MONCORGÉ a donné pouvoir à M. LUCAS, M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS), **ET 3 CONTRE** (M. CHENEAU, Mme STERN, M. LABRUDE).

CONFIRME donner un avis favorable à ce que le magasin « LEROY-MERLIN » situé centre commercial Valorée – Boulevard du Segrais à Lognes 77185 bénéficie d'une dérogation au repos dominical pour une durée de cinq ans conformément à l'article L.3132-25-6.

7. DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN AUTOBACS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, M.ÉBLÉ, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU a donné pouvoir à Mme ROYO, M. MASANET a donné pouvoir à M. BIGER, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ,

Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme DAHALANE a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. MBAYE a donné pouvoir M. LATOUILLE, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN-FRATISSIER a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme TOSTAIN-DESMARES a donné pouvoir à Mme JESTIN, M. MONCORGÉ a donné pouvoir à M. LUCAS, M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS), **ET 3 CONTRE** (M. CHENEAU, Mme STERN, M. LABRUDE).

CONFIRME donner un avis favorable à ce que le magasin « AUTOBACS » situé centre commercial Valorée – Allée des Palombes à Lognes 77185 bénéficie d'une dérogation au repos dominical pour une durée de cinq ans conformément à l'article L.3132-25-6.

8. ACOMPTE SUR SUBVENTION 2011 A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser à l'Association des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L) un acompte sur subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011 de 20 000 €,

PRECISE que cet acompte sera déduit du montant de la subvention 2011,

PRECISE que les crédits seront prévus au budget communal.

9. ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser au titre des subventions de fonctionnement pour l'année 2011, aux associations sportives qui en ont exprimé le besoin les acomptes suivants :

Associations sportives	Acompte sur subvention 2011 (en € nets)
US LOGNES VOLLEY BALL	2000
MARNE LA VALLEE-BASKET-VAL MAUBUEE	22 500
US LOGNES FOOTBALL	19 000
VIET VO DAO	1750
AIKIDO	1600
SENGOL 77 FUTSAL	1200
TENNIS CLUB DE LOGNES	7500
ENTENTE PONGISTE DE LOGNES	4500
NOISIEL LOGNES ATHLETISME	1900
GYM CLUB DE LOGNES	4000
JUDO CLUB DE LOGNES	2500
TAEKWONDO CLUB DE LOGNES	1 500
TOTAL	72950

PRECISE que ces acomptes seront déduits du montant définitif de la subvention de fonctionnement de 2011,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal de l'exercice considéré,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

10. AVIS DE LA COMMUNE DE LOGNES SUR LE PROJET ARRETE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'EMERAINVILLE (P.L.U.) – AVIS DE LA COMMUNE DE LOGNES SUR LE PROJET ARRETE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'émettre les remarques suivantes sur le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Emerainville, arrêté par délibération en date du 05 janvier 2011 :

- d'une part, il serait nécessaire de délimiter sur le plan de zonage les emprises constructibles, telles que spécifiées à l'article 6 du règlement de la zone UF ;
- d'autre part, il serait préférable de supprimer la zone AU définie sur une partie de l'emprise de la plateforme aéroportuaire et de la reclasser en zone UE, conformément au reste des terrains de l'aérodrome de Lognes-Emerainville.

11. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.C.O.T) DU VAL MAUBUEE – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ARRETE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de SCoT du Val Maubuée sous réserve :

- Que le projet de desserte métropolitaine du Val Maubuée par un métro automatique soit pris en compte.
- Que l'objectif d'accueil de logements soit de 400 par an.

12. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DEMANDE DE SUBVENTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ,

FIXE, ainsi qu'il suit, la liste des opérations estimées, entrant dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011.

Pour 2011, vous trouverez ci-après la liste des travaux subventionnables :

DESIGNATION	DEPENSES TTC en euros	DEPENSES H.T. En euros	RECETTES DETR (% sur le HT) en euros	COUT POUR LA COLLECTIVITE en euros
3^{ème} catégorie				
G.S. MAILLIERE	5 708,73	4 773,19	1 670,00	4 038,73
4^{ème} catégorie				
Mise en accessibilité de la voirie	115 657,39	96 703,50	19 340,00	96 317,39
TOTAUX	121 366,12	101 476,69	21 010,00	100 356,12

SOLLICITE de l'Etat, le versement d'une subvention maximale, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.

13. REGLEMENT COMMUNAL DE VOIRIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ADOPTE le règlement communal de voirie tel qu'il est annexé à la présente délibération.

14. NUMERO UNIQUE D'ENREGISTREMENT - DEMANDE DE LOGEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de ne pas devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de ne pas délivrer au demandeur un Numéro Unique régional.

15. MOTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, M.ÉBLÉ, Mme MIGNON PETITCLAIR, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU a donné pouvoir à Mme ROYO, M. MASANET a donné pouvoir à M. BIGER, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme DAHALANE a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. MBAYE a donné pouvoir M. LATOUILLE, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN-FRATISSIER a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme TOSTAIN-DESMARES a donné pouvoir à Mme JESTIN, M. MONCORGÉ a donné pouvoir à M. LUCAS, M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS), **ET 3 CONTRE** (M. DUDEBOUT a donné pouvoir à Melle ANDRIEU, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS).

ADOPTE le texte de motion suivant :

Le vote de la dotation horaire des établissements du second degré intervient dans un contexte national de poursuite de suppression de postes (16000 postes en 2011) alors qu'au même moment, une étude de l'OCDE confirme la dégradation du système éducatif français :

4 points au dessous de la moyenne des pays de l'OCDE
 les élèves les plus fragiles représentent 20% des effectifs en 2010 contre 15% en 2000

Les diminutions d'heures imposées aux établissements impliquent une augmentation du taux des heures supplémentaires, empêchant la création de postes stables et entraînant une plus grande instabilité des équipes éducatives, due à une baisse de capacité de remplacement en cas d'absences de professeurs.

Par ailleurs, au niveau des lycées, ces restrictions horaires empêchent les dédoublements de classes nécessaires en langue vivante et d'autre part conduisent à des regroupements d'élèves n'ayant pas les mêmes épreuves au baccalauréat.

Le conseil municipal de Lognes s'oppose à la dégradation des conditions d'enseignement qui ne peuvent que nuire à la qualité de la formation des élèves et à leurs succès futurs au baccalauréat.

16. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
001/2011	07/01/2011	Marché public relatif à la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire « Le Village » : avenant n°1 de transfert de la société BETCI SA à la société BETCI SARL.
002/2011	11/01/2011	Contrat d'intervention – William LEMONNIER – Vœux au personnel.
003/2011	17/01/2011	Transport en autocar avec chauffeur – MAPA.
004/2011	17/01/2011	Equilibre nutritionnel collège de la Maillière et Segrais à Lognes.
005/2011	19/01/2011	Marché public relatif à la construction d'un équipement associatif au Parc des Sports du Segrais. Lots n°1, 4, 6 et 7 – MAPA.
006/2011	19/01/2011	Marché public relatif à la construction d'un équipement associatif au Parc des Sports du Segrais. Lots n°2 – MAPA.
007/2011	19/01/2011	Marché public relatif à la construction d'un équipement associatif au Parc des Sports du Segrais. Lots n°3 – MAPA.

008/2011	19/01/2011	Marché public relatif à la construction d'un équipement associatif au Parc des Sports du Segrais. Lots n°5 – MAPA.
009/2011	19/01/2011	Marché public relatif à la construction d'un équipement associatif au Parc des Sports du Segrais. Lots n°8 – MAPA.
010/2011	19/01/2011	Marché public relatif à la construction d'un équipement associatif au Parc des Sports du Segrais. Lots n°9 – MAPA.
011/2011	26/01/2011	Classes de découvertes année scolaire 2010-2011. Lot n°1 « classe marine » - MAPA.
012/2011	26/01/2011	Classes de découvertes année scolaire 2010-2011. Lot n°3 « classe sportive et historique » - MAPA.
013/2011	28/01/2011	Avenant n°1 fourniture de logiciels Mac et PC.
014/2011	02/02/2011	Marché public relatif à la création de 3 salles de classe en extension du groupe scolaire « le village » - avenant n°1 au lot n°1. MAPA
022/2011	09/02/2011	Marché public relatif aux « travaux de réhabilitation et de mise en conformité du centre de loisirs du Mandinet – lot n°1 et 4. MAPA
023/2011	09/02/2011	Marché public relatif aux « travaux de réhabilitation et de mise en conformité du centre de loisirs du Mandinet – lot n°2. MAPA
024/2011	09/02/2011	Marché public relatif aux « travaux de réhabilitation et de mise en conformité du centre de loisirs du Mandinet – lot n°3. MAPA
025/2011	14/02/2011	La surveillance, interventions au sein des bâtiments de la commune, gardiennage et surveillance pour diverses manifestations municipales. Lot n°1 – télésurveillance et interventions au sein des bâtiments de la commune. MAPA
026/2011	18/02/2011	Mission de contrôle technique. MAPA
028/2011	28/02/2011	Contrat de cession « Drumbata » 05/03/11 – Carnaval.
029/2011	28/02/2011	Contrat de cession « Maison Pour Tous – Victor Jara » - 05/03/11 – « Carnaval ».
030/2011	28/02/2011	Contrat de cession « KA-FRATERNITÉ » - « Carnaval ».
031/2011	03/03/2011	Marché public de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des espaces extérieurs du Centre Technique Municipal (C.T.M.). MAPA

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 H 50.**

Michel RICART

Maire de Lognes
Président du S.A.N.
de Marne-la-Vallée/Val Maubuée